



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
MATAWINIE

**AVIS PUBLIC**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 19 février 2025, a été adopté le *Règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 246-2024-1 visant les opérations cadastrales relatives à l'ouverture d'une rue applicable à certains secteurs situés sur le territoire de la MRC de Matawinie*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mai 2025 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce vingt-deuxième jour de mai deux mille vingt-cinq.

---

Édith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière